







Attestation Consultant Partenaire EnVol 2021 – 2022

L'Agence LUCIE, organisme indépendant décernant le label EnVol, atteste que

Madame Annabelle Prin-Cojan, du cabinet Être et Avoir

est consultant partenaire EnVol pour les deux années à venir soit jusqu'au 31 décembre 2022 et dispose à ce titre des connaissances, méthodes et outils nécessaires et suffisants pour accompagner une Organisation (entreprise, association, fédération, etc.) dans la préparation de sa démarche de labellisation EnVol.

Afin d'acquérir ce statut, le consultant a rempli les pré-requis suivants :

- Avoir suivi la session d'information sur la démarche de labellisation EnVol
- Etre un(e) professionnel(le) du conseil, de l'accompagnement et/ou de la formation en environnement
- Avoir déjà réalisé au moins 3 missions significatives dans ces domaines.

